

ENSEMBLE

Ville de Marseille



ENTRETIENS
PROFESSIONNELS :
DES DÉLAIS A
REVOIR



Le choix de la période estivale pour réaliser ces entretiens entraîne de nombreuses difficultés, notamment concernant le délai de recours hiérarchique dans les 15 jours.

Nous avons déjà alerté l'Administration sur ce problème, en revendiquant que cet exercice soit organisé au 1er trimestre de l'année. Ce calendrier permettrait de donner un véritable sens à la définition des objectifs et de garantir des conditions équitables pour tous.

En plein été, la coïncidence avec les congés annuels rend impossible, dans certains cas, la mise en œuvre effective du recours dans les délais légaux.

Résultat : Ce droit devient parfois inapplicable !
Comment organiser un recours sérieux en l'absence de la chaîne hiérarchique ?

C'est pourquoi NOS ORGANISATIONS SYNDICALES DEMANDENT :

- La prolongation du délai durant lequel le recours hiérarchique peut être exercé.
- Un calendrier qui garantisse l'égalité de traitement pour tous les agents.

Le droit au recours doit être réel, et non pas théorique.

NOUS NE LAISSERONS PAS VOS DROITS FONDRE COMME NEIGE AU SOLEIL, SANS COMBATTRE !